
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le mardi 30 septembre 2008

Mots-clés : INFORMATIQUE / RELATION CLIENTS / DÉMATÉRIALISATION

Le Groupe TAITBOUT optimise la relation avec ses clients grâce à la dématérialisation

▪ **Le Groupe TAITBOUT, acteur majeur de la protection sociale, a choisi de renforcer sa démarche de dématérialisation des données afin d'optimiser et d'améliorer la relation avec ses entreprises clientes.**

Depuis près de deux ans, le Groupe TAITBOUT, acteur majeur de la protection sociale en France et à l'international, a mis en place un processus de dématérialisation basé sur la saisie en ligne ou la transmission via le portail Net Entreprises des déclarations annuelles des salaires faites par ses entreprises adhérentes en retraite.

Cette année, le Groupe TAITBOUT a lancé une démarche du « tout dématérialisé ».

Il a ainsi mené une campagne de sensibilisation auprès de ses entreprises clientes qui continuaient d'envoyer leurs déclarations au format papier, pour leur rappeler les avantages liés à la saisie des informations en ligne ou de l'envoi via le portail Net-Entreprises.

« Le gain de temps est le principal avantage qui résulte de la gestion dématérialisée des données et de la saisie en ligne des informations, comme l'ont constaté nos clients. L'abandon du papier au profit du dématérialisé permet par ailleurs à nos équipes d'exploiter plus rapidement les données et, par répercussion, de mettre à disposition des entreprises les décomptes de points de leurs salariés dans des délais plus courts. Grâce à l'option Déclaration annuelle des données sociales unifiées (DADSU), nos clients ne postent qu'une déclaration sur le portail. Cette déclaration peut ainsi être utilisée pour plusieurs organismes sociaux, par exemple la Cnav et les institutions de prévoyance », souligne Régis Lebrun, directeur de la gestion clients du Groupe TAITBOUT.

« Suite à cette campagne d'information, 87 % de nos entreprises adhérentes en métropole ont déclaré sous un format dématérialisé cette année, contre 46 % en 2007. Nous avons pu ainsi améliorer la qualité de service proposée à nos clients et optimiser le travail en interne de nos équipes », se réjouit Régis Lebrun.

Pour les 25 000 déclarations (7 500 en métropole et 17 500 dans les territoires d'outre-mer) qui sont toujours transmises au format « papier », le Groupe TAITBOUT va lancer plusieurs actions.

« Pour nos entreprises clientes en France, nous avons prévu une seconde action de sensibilisation ce mois-ci. Elle sera suivie d'une relance-via notre plate-forme téléphonique, visant notamment à expliquer à nos interlocuteurs la marche à suivre : comment se connecter sur le portail, quelles zones compléter... Il s'agit là d'une réelle assistance en ligne pour ceux de nos clients qui pourraient rencontrer quelques difficultés lors de la saisie. Quant aux entreprises basées en Nouvelle-Calédonie, nous misons une fois encore sur l'accompagnement puisque nous mettrons un ordinateur à leur

disposition, dans le bureau de notre délégation de Nouméa. Sur place, nos collaborateurs pourront conseiller ceux qui ne sont pas encore familiarisés avec ce type de démarche », conclut Régis Lebrun.

À propos du Groupe TAITBOUT. Le Groupe TAITBOUT est un groupe de protection sociale paritaire rassemblant 4 institutions de retraite (Circia, Cirsic, Cre, Ircafex), une institution de prévoyance (TAITBOUT Prévoyance) et une société de courtage d'assurances (TAITBOUT Pluriel). Il intervient dans les principaux domaines d'activité suivants :

- la retraite complémentaire Arrco/Agirc (régimes français obligatoires) et la gestion de la retraite des salariés expatriés des entreprises françaises ou étrangères dans le cadre des régimes français Arrco et Agirc (adhésion facultative et volontaire) par l'intermédiaire de ses institutions spécialistes, la Cre et l'Ircafex ;
- la santé (remboursements de frais médicaux) ;
- la prévoyance (garanties décès, arrêts de travail, rentes de conjoint et d'éducation, assistance) ;
- l'épargne retraite et salariale (complément de retraite par capitalisation) ;
- les services d'action sociale destinés aux salariés et retraités des entreprises adhérentes.

Il dispose d'une compétence exclusive pour la gestion de la retraite complémentaire :

- des salariés expatriés choisissant d'adhérer à titre individuel à la Cre et l'Ircafex pour leur retraite complémentaire ;
- des salariés des territoires d'outre-mer en complément des régimes de base locaux en Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et à Saint-Pierre-et-Miquelon.
- des populations spécifiques comme les Employeurs étrangers Sans Établissement en France (Esef) et les ambassades.

Cette compétence lui confère une position d'expert dans le domaine du « hors métropole ».

Le Groupe TAITBOUT s'adresse essentiellement à 4 cibles : les entreprises françaises, installées en France ou à l'étranger, les prescripteurs (courtiers, experts-comptables), les salariés de ses entreprises clientes et les retraités.

Le Groupe TAITBOUT représente : près de 100 000 entreprises clientes en retraite ; plus de 5 000 entreprises clientes en prévoyance santé ; 1 500 000 cotisants et retraités ; 2,1 milliards d'euros de cotisations perçues ; 13 millions d'euros servis en prestations sociales.

Pour en savoir plus : www.groupe-taitbout.com

Contacts

Relations presse ■ Agence C3M ■ Tél. : 01 47 34 01 15

Michelle Amiard, michelle.amiard@agence-C3M.com